



République Française
Département du GARD
Commune de GÉNÉRAC

Conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 6

Votants : 24

Absents : 3

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 23 juillet 2018

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation : le 17 juillet 2018

Le 23 juillet 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de GÉNÉRAC se sont réunis dans la salle « Comtes de Toulouse » au Château de Générac, sous la présidence de Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Maire. L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et l'invite à désigner Monsieur Maurice Blachas pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la session.

Présents : F.Touzellier, F.Fernandez, F.Verbrackel, M.Blachas, MP.Guyard, G.Sirerol, A.Savoldi, M.Ruiz, R.Bouvier, M.Thouroude, C.Martinez, A.Nougé, S.Blanc, L.Moll, C.Teissier, K.Gontier, E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana.

Procurations : M.Favard à F.Verbrackel, J.Cortez à G.Sirerol, J.Bouchire à MP.Guyard, S.Borgia à F.Fernandez, K.Roulet-Thomas à M.Blachas, F.Laviron à A.Nougé.

Absents: E. Bosc, N. Ricome, H.Vidal.

Secrétaire de séance : M. Blachas.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal (PV) de la séance du 06 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées : 24 voix « pour ».

Adoption de l'ordre du jour de la séance qui comprend 15 affaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées : 24 voix « pour ».

Autorisation de solliciter la Région Occitanie pour la création d'un Pôle d'échange Multimodal (PEM).

M le Maire rapporte,

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Gare, la commune de Générac souhaite solliciter la Région Occitanie pour la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et un accompagnement dans la réalisation des études préalables de faisabilité qui permettront notamment la définition d'un périmètre adapté.

Cette demande s'inscrit dans le « Plan régional PEM » adopté par la Région Occitanie en octobre 2017 d'un montant de 25 M€ avec des financements peuvent atteindre jusqu'à 40%, voire 50 %, des projets de territoires urbains, périurbains et ruraux.

Le projet de réhabilitation de la gare de GENERAC et les études de faisabilité préalables à l'aménagement de 4 secteurs distincts sur le territoire de la commune ont fait émerger la pertinence d'un projet de Pôle d'Echange Multimodal autour de l'ancienne gare SNCF.

Ce bâtiment en R+1, de 70m² de surface plancher par niveau, a été acheté par la commune de GENERAC le 08 juillet 2015, pour redonner une identité au lieu, compléter et moderniser ses fonctions. Cette réhabilitation constitue une première étape dans le développement du quartier et du territoire et la transformation de cette entrée de ville. Situé sur la ligne ferroviaire reliant Nîmes au Grau-du-Roi, ce sera le point de départ d'une restructuration en profondeur de la mobilité sur et autour de la commune.

Le bâtiment aura également un rôle charnière dans le développement de l'agrotourisme local, par exemple à travers la découverte du circuit des vignobles des Costières. Il permettra une ouverture sur les atouts touristiques du territoire de Générac, au cœur des Costières et aux portes de la Camargue, et offrira un point de départ touristique irrigué par des circuits pédestres et cyclistes.

Vitrine du terroir, point d'information et tiers lieux, le programme de réhabilitation de la gare comprend un espace d'accueil et d'information autour duquel on trouve une petite restauration avec un café de territoire, un espace qui servira de lieu d'exposition multimédia, de rencontres et d'échanges, de coworking et un service de location de vélos. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et le démarrage du chantier est prévu en mars 2019.

Ce projet soulève des questions de mobilité à l'échelle de la commune mais aussi du territoire. D'une part, les études menées dernièrement sur le développement économique et urbain autour de la gare ont mis en avant l'importance de trouver des déplacements doux entre le cœur du village, la gare et les futurs logements projetés dans cette partie de la commune. Ces modes de déplacements permettront aux habitants de rejoindre facilement les transports en commun proposés autour de la gare ou le centre du village.

L'étude de faisabilité sur le développement urbain du quart nord-ouest de la commune, identifie les terrains inconstructibles longeant la voie ferrée comme un futur parc paysager. Les aménagements proposés intègrent donc la réalisation de déplacement doux, cyclo et piéton, reliant la gare au centre-ville, ainsi qu'une aire de stationnement permettant de laisser les voitures en bordure du centre du village. Ce parking accueillerait quotidiennement le relais avec les transports collectifs existants, soit pour se rendre à Nîmes, d'où ils peuvent ensuite récupérer des liaisons ferroviaires et routières nationales, soit pour rejoindre le Grau du Roi. Il constituerait aussi un point de rendez-vous pour le co-voiturage.

La gare devient donc une véritable porte de ville dans le développement urbain de la commune mais aussi du territoire alentour.

Dans la continuité du projet de réhabilitation du bâtiment et en s'appuyant sur le constat d'une coexistence de diverses modalités de déplacement dans, autour et au-delà de la commune, le projet de PEM est apparu comme une évidence. Déjà desservi par la ligne TER reliant Nîmes au Grau-du-Roi, par la ligne de bus TANGO n°43 et futur point de départ de déplacements doux, la gare de Générac réunit tous les atouts pour un projet de PEM rural, d'un territoire compris entre Nîmes et le Grau-du-Roi et même au-delà. Il crée une alternative à l'utilisation de la voiture en développant une offre de transports en commun et de déplacements doux s'appuyant sur des réseaux déjà existants.

Le renforcement de l'intermodalité sera mené en parallèle des projets urbains envisagés par la commune et en accord avec les projets de développement envisagés par l'Agglomération Nîmes Métropole, le Pays Garrigues et Costières et le Département du Gard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées : 22 voix pour.

- Approuve la demande de création d'un Pôle d'Echange Multimodal sur la commune de Générac ;
- Autorise M le Maire à déposer une lettre d'intention auprès de la Région Occitanie

Résultat du vote :

Votes pour : 22

Abstention : 0

Contre : 2 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana)

Autorisation de solliciter l'inscription du Pôle d'échange Multimodal (PEM) de Générac au Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard (SCOT).

Le SCOT, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.

A ce titre la Commune sollicite l'inscription du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Générac dans le SCOT Sud Gard.

En effet, le projet de réhabilitation de la gare de GENERAC et les études de faisabilité préalables à l'aménagement de 4 secteurs distincts sur le territoire de la commune ont fait émerger la pertinence d'un projet de Pôle d'Echange Multimodal autour de l'ancienne gare SNCF.

La réhabilitation de la Gare constitue une première étape dans le développement du quartier et la transformation de cette entrée de ville. Situé sur la ligne ferroviaire reliant Nîmes au Grau-du-Roi, ce sera le point de départ d'une restructuration en profondeur de la mobilité sur et autour de la commune.

Le bâtiment aura également un rôle charnière dans le développement de l'agrotourisme local, par exemple à travers la découverte du circuit des vignobles des Costières. Il permettra une ouverture sur les atouts touristiques du territoire de Générac, au cœur des Costières et aux portes de la Camargue, et offrira un point de départ touristique irrigué par des circuits pédestres et cyclistes.

Vitrine du terroir, point d'information et tiers lieux, le programme de réhabilitation de la gare comprend un espace d'accueil et d'information autour duquel on trouve une petite restauration avec un café de territoire, un espace qui servira de lieu d'exposition multimédia, de rencontres et d'échanges, de coworking et un service de location de vélos. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et le démarrage du chantier est prévu en mars 2019.

Ce projet soulève des questions de mobilité à l'échelle de la commune mais aussi du territoire. D'une part, les études menées dernièrement sur le développement économique et urbain autour de la gare ont mis en avant l'importance de trouver des déplacements doux entre le cœur du village, la gare et les futurs logements projetés dans cette partie de la commune. Ces modes de déplacements permettront aux habitants de rejoindre facilement les transports en commun proposés autour de la gare ou le centre du village.

L'étude de faisabilité sur le développement urbain du quart nord-ouest de la commune, identifie les terrains inconstructibles longeant la voie ferrée comme un futur parc paysager. Les aménagements proposés intègrent donc la réalisation de déplacement doux, cyclo et piéton, reliant la gare au centre-ville, ainsi qu'une aire de stationnement permettant de laisser les voitures en bordure du centre du village. Ce parking ferait quotidiennement le relais avec les transports collectifs existants, soit pour se rendre à Nîmes, d'où ils peuvent ensuite récupérer des liaisons ferroviaires et routières nationales, soit pour rejoindre le Grau du Roi. Il constituerait aussi un point de rendez-vous pour le co-voiturage.

Dans la continuité du projet de réhabilitation du bâtiment et en s'appuyant sur le constat d'une coexistence de diverses modalités de déplacement dans, autour et au-delà de la commune, le projet de PEM est apparu comme une évidence. Déjà desservi par la ligne TER reliant Nîmes au Grau-du-Roi, par la ligne de bus TANGO n°43 et futur point de départ de déplacements doux, la gare de Générac réunit tous les atouts pour un projet de PEM rural, d'un territoire compris entre Nîmes et le Grau-du-Roi et même au-delà. Il crée une alternative à l'utilisation de la voiture en développant une offre de transports en commun et de déplacements doux s'appuyant sur des réseaux déjà existants.

Le renforcement de l'intermodalité sera mené en parallèle des projets urbains envisagés par la commune et en accord avec les projets de développement envisagés par l'Agglomération Nîmes Métropole, le Pays Garrigues et Costières et le Département du Gard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées : 22 voix pour.

- Autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription du Pôle d'échange Multimodal dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard (SCOT) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 22

Abstention : 0

Contre : 2 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana)

Politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres « Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » : dossier de pré-candidature.

Monsieur Le Maire rapporte :

La Région Occitanie a décidé d'engager de nouvelles politiques pour répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, pour promouvoir et soutenir le développement économique pourvoyeur d'emplois durables et pour préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs Centres « Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée », la commune de Générac souhaite pouvoir établir un contrat cadre sur son territoire. La procédure distingue trois phases, le dépôt d'un dossier de pré-candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat Bourg-Centre.

Ce contrat cadre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, de logement, d'accès aux services et à l'emploi.

Dans le cadre d'une démarche transversale de transition écologique et énergétique il prend en compte les thématiques suivantes :

- Qualification du cadre de vie : entrées de ville, espaces publics, patrimoine, aménagements paysagers, ... ;
- Habitat : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, nouvelles formes d'habitat, ... ;
- Offre de services : santé, enfance / jeunesse, équipements sportifs, équipements culturels... ;
- Mobilité : intermodalité, cheminements doux, ... ;
- Développement économique : maintien du commerce en centre-ville, halles de marché, nouvelles activités artisanales et commerciales, tiers lieux, espaces collaboratifs, développement de l'offre touristique, ... ;
- Initiatives innovantes et expérimentales.

La définition de la convention cadre nécessite préalablement le dépôt d'un dossier de pré-candidature présentant :

- Le diagnostic concerté du centre-bourg
- L'identification des enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg Centre.
- Il définit la vision prospective à moyen et long terme du cœur de ville et du bassin de vie ;
- Il définit une stratégie de développement et de valorisation : priorités d'actions et thématiques.

Le dossier de pré-candidature sera examiné par le syndicat mixte Garrigues et Costières, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour être inscrit dans le projet de territoire puis déposé auprès de la Région. Il fera l'objet d'un avis pouvant comprendre d'éventuelles préconisations à prendre en considération. Ces préconisations devront ensuite être prises en compte lors de la phase d'élaboration du projet de développement du bourg-centre qui se traduira par un programme pluriannuel soumis à contractualisation sur la période 2018-2021 avec la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées : 21 voix pour.

- Approuve le dossier de pré-candidature au dispositif Bourg-centre,
- Autorise M le Maire à solliciter la Région Occitanie et déposer le dossier de pré-candidature.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 3 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana, K.Gontier.)

Autorisation de solliciter l'inscription des différents projets du dossier de pré-candidature Bourgs-Centres dans le Contrat de Territoire de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

Monsieur Le Maire rapporte :

La Région Occitanie a décidé d'engager de nouvelles politiques pour répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, pour promouvoir et soutenir le développement économique pourvoyeur d'emplois durables et pour préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Considérant la politique de développement et de valorisation Bourgs-Centres « Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée », la commune de Générac souhaite pouvoir établir un contrat cadre sur son territoire. La procédure distingue trois phases, le dépôt d'un dossier de pré-

candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat Bourg-Centre.

Ce contrat cadre vise à soutenir l'investissement public local dans le but de répondre aux enjeux économiques et sociaux des territoires ruraux et périurbains et renforcer l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines afin de répondre aux attentes des populations en matière de cadre de vie, de logement, d'accès aux services et à l'emploi.

Le dossier de pré-candidature sera examiné par le syndicat mixte garrigues et costières, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour être inscrit dans le contrat de territoire puis déposé auprès de la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées : 21 voix pour.

- Autorise Monsieur le Maire à demander l'inscription des différents projets du dossier de pré-candidature Bourgs-Centres dans le Contrat de Territoire de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 3 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana K.Gontier)

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la ville de Générac et la SPL AGATE pour l'accompagnement et pilotage des études de faisabilité préalables à la création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) et l'élaboration et le suivi du dossier de pré-candidature « Bourgs-Centres ».

La commune de Générac souhaite étudier un projet global de développement et de valorisation de son territoire. L'objectif de la commune est de développer son attractivité touristique, anticiper son développement urbain et travailler la mobilité dans et autour de la commune.

Le lancement du projet de réhabilitation de l'ancienne gare SNCF en tiers lieux et vitrine du terroir, ainsi que les conclusions de l'étude de faisabilité préalable à l'aménagement de 4 secteurs distincts, ont fait émerger la pertinence d'un projet de pôle d'échange multimodal (PEM) et de l'élaboration d'un plan de déplacement urbains (PDU) pour l'ensemble de la commune, en accord et en continuité de celui de l'Agglomération Nîmes Métropole.

En conséquence, la commune de Générac souhaite confier à la SPL AGATE, dont elle est actionnaire, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement dans la constitution de deux dossiers de subvention régional : « PEM rural » et « Bourg-centre », ainsi que la pré-définition d'un projet de développement et de valorisation axé sur les thèmes de la mobilité et du développement touristique.

La durée maximum de la convention est fixée à 6 mois à compter de la signature du contrat.

En contrepartie de l'exécution de sa mission, la société AGATE percevra une rémunération : globale et forfaitaire de 10 400.00€ HT (DIX MILE QUATRE CENTS EUROS HT).

La société AGATE pourra demander des acomptes en fonction de l'état d'avancement de sa mission sans pouvoir dépasser les niveaux de rémunérations suivants :

- 50% au moment du dépôt du dossier de subvention Bourg-Centre et de l'envoi de la lettre de saisine ;
- 25% après la réunion technique organisée par la Région pour le projet PEM rural ;
- 25 % à la remise de la pré-définition du « Projet de développement et de valorisation de la Commune de Générac ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix exprimées : 21 voix pour.

- Approuve les termes de la convention jointe en annexe à la délibération ;
- Autorise M le Maire à signer la convention et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Résultat du vote :

Votes pour : 21

Abstention : 0

Contre : 3 (E.Jouve-Castanier, M.Vilaplana K.Gontier)

L'ordre du jour étant levé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Frédéric TOUZELLIER.

